

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011
Réception par le Prefet : 16/12/2011
Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-12-1

Séance du jeudi 15 décembre 2011

DOMINICAINS DE HAUTE-ALSACE A GUEBWILLER 3ÈME TRANCHE DE RESTAURATION DES MENUISERIES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme des travaux de restauration des menuiseries (3^{ème} tranche), validé par la Direction de l'Architecture,
- arrête l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation prévisionnelle de l'opération : 124 249,01 €/HT (148 601,82 €/TTC), arrondie à **149 000 €**, répartie de la manière suivante : travaux : 105 863,65 €/HT ; prestations intellectuelles : 15 877,00 € HT ; divers : 2 508,36 € HT, en sachant :
 - ✓ que, dans le rapport Budget Primitif 2010, l'opération a été autorisée à hauteur de 121 000 € ;
 - ✓ que l'AP de 121 000 € est déjà affectée à l'opération 2010/B142/16691- (programme B142 –opération « Guebwiller Dominicains – 3^{ème} tranche menuiseries ») ;
 - ✓ qu'en phase Programme, c'est une AP globale de **149 000 €** qui est nécessaire ;
 - ✓ que le **complément d'AP**, soit **28 000 €**, peut être dégagé de l'opération 2009/B142/9107 ;
- demande les aides publiques de l'Etat (40 % soit 49 699,60 €) et de la Région Alsace (15 % soit 18 637,35 €), qui seront rattachées à l'opération 2009/B142/16691 et imputées respectivement au programme B142, chapitre 13, fonction 312, natures 1311 et 1312 ;

- autorise le Président du Conseil Général à prendre toutes décisions concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions